

Montréal, le 5 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Hydro-Québec– Affaires juridiques
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^{es} Nicolas Dubé et Paule Hamelin
Gowlings WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.
3700 – 1 Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier de la Régie : R-4045-2018 Étape 3 de la phase 1**

Chères consœurs, cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour, requérant un délai additionnel pour le dépôt de la réplique écrite du Distributeur¹, dans le cadre de l'étape 3 de la phase 1 du dossier susmentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au Distributeur un délai supplémentaire pour le dépôt de sa réplique écrite, **soit jusqu'au 9 novembre 2020 à 16 h.**

La Régie accorde également à l'AREQ un délai supplémentaire pour le dépôt de sa réplique écrite, **soit jusqu'au 9 novembre 2020 à 16 h.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml

¹ Pièce [B-0270](#).